

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.895
28 février 2002

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 février 2002 à 10 h 15

Président:

M. Fisseha Yimer

(Éthiopie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 895^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Dhanapala, qui est parmi nous aujourd'hui. Sa présence à notre séance plénière est la preuve de son intérêt constant pour les travaux de la Conférence et de son soutien sans faille à nos efforts dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

J'ai, sur ma liste d'aujourd'hui les orateurs suivants: l'Ambassadeur Heinsberg (Allemagne), l'Ambassadeur Sanders (Pays-Bas), l'Ambassadeur Johansen (Norvège), l'Ambassadeur Lint (Belgique), l'Ambassadeur Westdal (Canada), et M. Sugonhabhirom (Thaïlande).

Après leurs déclarations, je donnerai la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky.

Une fois que tous les orateurs se seront exprimés, je propose que la Conférence procède à la désignation des coordonnateurs spéciaux conformément à la décision publiée sous la cote CD/1667, prise par la Conférence le 14 février 2002 lors de sa 893^e séance plénière.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Volker Heinsberg.

M. HEINSBERG (Allemagne) (traduit de l'anglais). Monsieur le Président, étant donné que je suis nouveau à la Conférence et que je prends la parole ici pour la première fois, permettez-moi de vous adresser tous mes vœux pour l'exécution de votre tâche importante et exigeante de Président de la Conférence du désarmement. Soyez assurés de la coopération et du soutien sans réserve de ma délégation. J'aimerais également remercier tous mes collègues et amis pour leur accueil chaleureux au sein de cette instance. Qu'il me soit permis également d'adresser tous mes vœux au Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, au Secrétaire général de la Conférence du désarmement M. Petrovsky, au Secrétaire général adjoint de la Conférence M. Román-Morey, sans oublier l'ensemble des membres du secrétariat. Je salue enfin nos interprètes que je remercie pour la tâche qu'ils accomplissent.

Après les terribles attentats du 11 septembre 2001, nous avons tous appuyé la résolution des Nations Unies intitulée «coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et action mondiale contre le terrorisme». Dans cette résolution, nous avons tous réaffirmé que le multilatéralisme compte parmi les principes directeurs qui doivent régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, en vue de renforcer les normes universelles et d'en élargir la portée. Nous avons tous souligné qu'il était urgent de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération afin d'aider à préserver la paix et la sécurité internationales et de contribuer à l'action mondiale contre le terrorisme. Nous nous sommes en outre mis tous d'accord pour demander à tous les États membres de renouveler et d'honorer leur engagement individuel et collectif en faveur de la coopération multilatérale en tant qu'important moyen de poursuivre et de réaliser leurs objectifs communs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Monsieur le Président, il

(M. Heinsberg, Allemagne)

est temps d'appliquer ces engagements ici et maintenant au sein de la Conférence du désarmement.

Je tiens à exprimer ma vive préoccupation face à l'état actuel de la Conférence que, poliment, on qualifie généralement d'«impasse». En parcourant les procès-verbaux depuis 1999 et en écoutant les déclarations faites ici récemment, j'ai lu ou entendu ça et là des expressions moins mesurées. Oui, Monsieur le Président, la situation de la Conférence n'est pas très engageante.

Depuis 1999, la Conférence a été incapable de se lancer dans un travail de fond. Dans le document CD/1036, intitulé «Décision concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement», les membres ont décidé que la Conférence établirait son programme de travail au début de chaque session. Cependant, comme les années précédentes, quatre semaines et même plus se sont déjà écoulées à la présente session sans qu'aucun programme de travail ne se profile à l'horizon.

Cette instance importante a été établie par l'Assemblée générale lors de sa dixième session extraordinaire comme l'instance multilatérale unique de négociations sur le désarmement. La Conférence a à son actif de nombreux accords multilatéraux sur le désarmement et la non-prolifération. Cette instance a prouvé sa capacité à élaborer des accords spécifiques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement lorsque les États membres faisaient preuve de la volonté politique requise.

Nous devons assumer notre responsabilité et accomplir la tâche qui nous incombe. Tirons parti des séances plénières de cette conférence pour procéder à des échanges de vues approfondis sur les questions pertinentes de notre ordre du jour et pouvoir ainsi sortir de l'impasse actuelle et faire ressortir l'importance de cette éminente instance internationale.

Le Gouvernement allemand soutient tous les efforts destinés à renforcer et à perfectionner les instruments de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération afin que ces derniers restent pertinents face à l'évolution des conditions de sécurité. Le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération sont des éléments essentiels dans les efforts que nous faisons pour établir un nouvel ordre de sécurité fondé sur la coopération pour le XXI^e siècle.

Il est impératif de renforcer encore et de faire résolument progresser le processus de désarmement nucléaire. En conséquence, l'Allemagne continue à attacher la plus grande importance à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. À cet égard, j'aimerais rappeler que, dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, les États parties au TNP sont convenus de la nécessité d'ouvrir immédiatement des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement. L'Allemagne est également inquiète face à la perspective d'une course aux armements dans l'espace. Par conséquent, nous attachons une grande importance à l'établissement sans délai d'un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et au démarrage de travaux de fond sur la question. Cependant nous pensons que chaque question devrait être traitée séparément. Nous soutenons la proposition présentée par

(M. Heinsberg, Allemagne)

notre collègue russe concernant la reconstitution du Comité spécial sur l'élaboration d'un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles avec un mandat de négociation sans qu'aucun couplage ne soit fait avec d'autres questions.

Les présidents successifs de la Conférence du désarmement ont fait de très importants efforts pour parvenir à un accord sur un programme de travail. La proposition de la présidence brésilienne, la «proposition Amorim», formulée en août 2000, énonce les points essentiels sur lesquels doivent porter ces efforts. La délégation allemande partage pleinement l'opinion de notre collègue britannique selon laquelle, depuis août 2000, aucune proposition supérieure à la proposition Amorim n'a été avancée ou ne semble sur le point de l'être. Comme l'a si justement dit notre collègue japonais, la proposition Amorim est suffisamment souple pour ne porter atteinte à la position d'aucune délégation.

Pourquoi ne pouvons-nous donc pas aller plus loin que la formule: «comme base de consultation?» À force de répéter encore et encore pendant plus d'un an sans résultat concret, cela devient une coquille vide. Je propose que nous fassions de sérieux efforts pour parvenir à un consensus sur un programme de travail sur la base de la proposition Amorim. Si nous réussissons, nous pourrions nous engager dans des travaux sur un certain nombre de points de l'ordre du jour international en matière de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération:

- Le désarmement nucléaire;
- Un traité interdisant la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
- La prévention d'une course aux armements dans l'espace;
- Des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes;
- Questions relatives aux mines terrestres antipersonnel;
- Transparence dans le domaine des armements.

Cela aurait pour effet de ramener la Conférence à sa raison d'être et de répondre à l'appel lancé dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée par consensus sur la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et sur l'action mondiale contre le terrorisme.

On dit souvent qu'il serait possible d'adopter un programme de travail pour peu que l'on fasse preuve de bonne volonté et de flexibilité. L'Allemagne considère qu'il incombe à tous les États membres de la Conférence du désarmement d'utiliser cette instance afin de faire avancer la cause du désarmement, du contrôle des armements et de la non-prolifération à l'époque charnière dans laquelle nous sommes. Nous ne pouvons accepter l'idée que les générations futures jugent notre action insignifiante, parce que nous n'avons pas réussi à relever les défis de notre époque.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Chris Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, lorsque je suis entré dans cette salle ce matin, j'ai pour la première fois constaté que le soleil brillait. Normalement, les rideaux derrière vous sont fermés, mais ce matin le soleil brille dans cette salle et j'ose espérer que cela est de très bon augure pour nos travaux.

Monsieur le Président, j'aimerais vous adresser tous mes vœux ainsi que mes félicitations pour votre nomination à la Présidence de la Conférence, j'aimerais également vous assurer de la coopération sans réserve de ma délégation pour tenter de faire avancer les travaux de la Conférence cette année. J'aimerais également remercier le secrétariat pour son soutien inestimable aux travaux de cette conférence.

Enfin, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, qui vient d'entrer dans cette salle et qui est avec nous aujourd'hui pour la dernière fois avant de quitter Genève. Sa présence au sein de cette instance, et son soutien indéfectible aux travaux de fond représentent un appui inestimable pour la Conférence. Ce fut un plaisir pour ma délégation et pour moi-même de travailler avec lui. La coopération avec M. Petrovsky, à l'intérieur ou à l'extérieur de cette salle, ne me laisse que de bons souvenirs. Pouvez-vous, Monsieur le Président, transmettre nos meilleurs vœux à M. Petrovsky tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

Monsieur le Président, ce sera demain le troisième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Ce traité est d'une extrême importance et, au cours de ces dernières années, d'énormes progrès ont été faits dans le cadre de cette grande cause soutenue sans réserve par mon Gouvernement. Je m'associe pleinement à ceux qui prendront la parole devant la Conférence sur ce sujet.

Comme la plupart d'entre vous le savent, les Pays-Bas sont membres de l'Union européenne et appuient pleinement la politique commune de l'Union touchant la sécurité et les affaires étrangères. Il y a quelque temps, notre collègue espagnol, l'Ambassadeur Carlos Miranda, s'est exprimé au nom de l'Union européenne, et je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'il a dit.

Les membres de l'Union européenne ont chacun leurs propres priorités. Elles sont bien sûr tout à fait compatibles avec les positions communes de l'Union, mais reflètent certains aspects de leurs perspectives nationales. Les positions communes de l'Union européenne sont comparables à un menu abondant auquel chaque membre a contribué en offrant certaines de ses saveurs nationales. Sans vouloir exagérer la qualité de la cuisine des Pays-Bas, je pense que cela vaut la peine de vous parler de certains ingrédients spécifiques que nous avons ajoutés à ce menu.

Avant toute chose, j'aimerais rappeler le rôle historique que les Pays-Bas ont joué dans le développement du droit international. À court terme, les pays peuvent trouver certains avantages à être éclectiques dans leur approche du droit des gens. Lorsque cela sert leurs intérêts

(M. Sanders, Pays-Bas)

immédiats, ils cherchent à profiter des traités ayant force obligatoire et, dans d'autres cas, ils préfèrent d'autres approches.

À notre avis, il faudrait continuer à insister sur l'importance et sur la viabilité d'une démarche à long terme basée sur l'architecture multilatérale. Cela ne veut pas dire que les objectifs urgents à court terme ne doivent pas être poursuivis, mais il ne faudrait pas le faire au détriment de l'objectif à long terme consistant à créer un cadre juridique international pour régir notre comportement dans le domaine de la sécurité et du désarmement. Certaines de nos négociations peuvent être retardées, mais notre engagement en faveur du multilatéralisme est une question de principe, et nous ne souhaitons pas voir son existence remise en cause.

Hélas, l'année dernière n'a pas été très favorable pour le désarmement multilatéral. Je ne m'étendrai pas sur le sujet car la position de l'Union européenne sur la valeur du désarmement multilatéral en général ainsi que de la mise en œuvre et du renforcement des différents régimes est bien connue. Il est important pour nous de parvenir à un accord sur la part qui peut revenir à la Conférence dans l'action multilatérale. Les Pays-Bas soutiennent pleinement la proposition Amorim, qui est équilibrée et donne à chaque État membre de la Conférence sa part du «gâteau multilatéral». Cependant, j'aimerais appeler votre attention sur deux «cerises» dans l'ordre du jour de la Conférence auxquelles nous sommes traditionnellement attachés: premièrement, la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et, deuxièmement, la question de la transparence dans le domaine des armements.

Les négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ont pris un grand retard. Nous sommes tous très conscients des raisons ou plutôt des causes du retard dans l'ouverture de ces négociations. Je n'entrerai pas maintenant dans le détail de ces problèmes, bien que personnellement je sois surpris qu'à un moment où l'on parle beaucoup de l'intérêt du multilatéralisme les seules négociations multilatérales sur lesquelles nous sommes tous d'accord ne puissent pas débiter pour ces raisons. Quoi qu'il en soit, nous sommes convaincus que tant que cette situation persistera, nous devons trouver d'autres moyens pour faire avancer la cause d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles.

Il y a environ un an, nous avons lancé de larges consultations à participation non limitée sur un processus permettant de préparer les négociations sur un tel traité dans le cadre de la Conférence. L'idée à l'origine de ce processus ou exercice est que, une fois les conditions politiques réunies pour des négociations au sein de la Conférence du désarmement, une partie du travail aura déjà été faite et nous serons alors en mesure de réaliser des progrès plus rapidement. Les enfants ont horreur de faire leurs devoirs, mais nous savons que nous devons les convaincre de les faire. Je suis persuadé qu'en grandissant nos enfants seront d'accord avec nous sur le fait que ces devoirs étaient réellement nécessaires. De même, je suis sûr que vous serez tous d'accord avec moi sur la nécessité du travail susmentionné, du moins je l'espère.

Par conséquent, je continuerai le processus que nous avons entamé l'année dernière. Nous avons apprécié les deux séminaires organisés par l'Allemagne ainsi que par le Japon et l'Australie. Ces séminaires ont permis un excellent débat de fond sur les aspects essentiels d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cependant, nous aimerions mettre ce travail sur le métier de manière plus structurée et plus systématique. Je m'entretiendrai avec vous sur la

(M. Sanders, Pays-Bas)

manière d'y parvenir. Nous ferons en sorte que ce processus continue, et j'espère pouvoir compter sur votre soutien l'année prochaine.

Par ailleurs, j'aimerais appeler votre attention sur une autre manière de défendre la cause d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles. Nous aimerions examiner l'idée de lancer un appel aux États membres concernés pour qu'ils proclament un moratoire sur la production de matières fissiles et prennent des mesures de transparence relatives à leur production et à leur stockage en attendant la conclusion d'un traité à ce sujet. Ceci aiderait sans aucun doute à préparer le terrain pour la tenue de négociations et serait en soi une utile contribution provisoire à la non-prolifération nucléaire.

Ceci m'amène à la seconde partie de mon exposé relative à la transparence dans le domaine des armements. La transparence, comme la plupart d'entre vous le savent, est quelque chose que les Néerlandais ont à cœur. Qu'il s'agisse de la politique ou des affaires, mes concitoyens aiment l'ouverture. Le pays où nous vivons est plat, et nous ne tirons pas nos rideaux la nuit, du moins dans le salon. Dans les chambres, je pense que nous les tirons. Nous essayons d'être aussi transparents que possible.

La transparence dans le domaine des armements est l'un des grands principes dont le respect renforce la confiance entre les États et permet à la communauté internationale d'être mieux informée des questions et évolutions touchant les aspects militaires. La transparence diminue donc les risques d'erreur d'interprétation et aide à éviter la désinformation.

L'opportunité de la transparence vaut autant pour les armes de destruction massive que pour les armes classiques.

Je parlerai d'abord de la transparence en matière d'armes classiques. Nous avons à notre disposition deux instruments dans ce contexte: le Registre des armes classiques des Nations Unies et le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. Le Registre des armes classiques des Nations Unies a acquis une assise raisonnable au cours de ces dix dernières années. Il est de facto à l'origine d'une norme de transparence. Il permet d'obtenir une somme importante et toujours croissante d'informations fournies officiellement par les gouvernements, lesquelles ne seraient autrement pas disponibles. Le Registre a aussi amené de nombreux gouvernements à améliorer leurs systèmes nationaux de suivi et de surveillance des transferts d'armes classiques. Enfin, le Registre a servi d'exemple à des initiatives régionales, telles que la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques.

Afin de stimuler encore plus la participation au Registre, je suis très heureux d'annoncer que les Pays-Bas, le Canada, l'Allemagne, le Japon et le Département des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies prévoient d'organiser un certain nombre de séminaires régionaux en Afrique et en Amérique latine afin de mieux faire connaître et comprendre cet outil.

L'établissement de rapports normalisés sur les questions militaires et la transparence en matière de dépenses militaires sont aussi des éléments importants pour accroître la confiance

(M. Sanders, Pays-Bas)

entre les États et renforcer ainsi la paix et la sécurité internationales. La communication d'informations relatives aux stocks et aux transferts d'armes classiques est à présent acceptée, qu'il s'agisse des systèmes d'artillerie de gros calibre, des armes légères ou des mines antipersonnel.

Comme je l'ai dit, les Pays-Bas attachent également une importance particulière à la transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Ceci vaut également pour la Convention sur les armes biologiques pour laquelle les Pays-Bas ont toujours préconisé des visites à des fins de transparence sur des sites choisis de manière aléatoire, pour le système de surveillance international établi au titre du TICE, pour le régime d'inspection de l'OIAC et pour les garanties additionnelles de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.

Les Pays-Bas sont les ardents défenseurs d'un renforcement de la transparence croissante en ce qui concerne les arsenaux nucléaires. À la Conférence d'examen du TNP tenue il y a deux ans, nous avons fait à ce sujet quelques propositions conjointes avec l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la Norvège. Le Document final établi en 2000 appelle les États dotés de l'arme nucléaire à renforcer la transparence touchant leur capacité nucléaire et l'application des accords conformément à l'article VI du TNP et à prendre des mesures volontaires de renforcement de la confiance pour faire progresser le désarmement nucléaire. Parmi les mesures prévues dans la proposition originale que nous avons présentée à la Conférence d'examen, on peut citer l'engagement que prendraient les États dotés de l'arme nucléaire de fournir périodiquement des informations sur le nombre total de leurs ogives et vecteurs et sur le volume de leurs stocks de matières fissiles destinés à des fins militaires et des renseignements sur leur politique nucléaire. En outre, nous aimerions que les États soient davantage tenus de rendre des comptes. Nous pensons que les États dotés de l'arme nucléaire devraient s'engager à fournir périodiquement et par écrit, dans le cadre du processus d'examen renforcé, un rapport sur les progrès réalisés pour appliquer l'article VI du TNP et le paragraphe 4 c) de la décision intitulée «Principes et objectifs» de 1995. Nous souhaiterions également que le nombre des ogives et des armes nucléaires non stratégiques soit réduit de manière transparente et irréversible. Un renforcement de la transparence en ce qui concerne les armes nucléaires tactiques ou non stratégiques pourrait être un premier pas et une importante mesure de confiance.

J'aimerais féliciter les puissances nucléaires qui font déjà preuve d'un haut degré de transparence. J'espère sincèrement que ces États poursuivront leurs efforts de transparence concernant leurs arsenaux nucléaires. Je voudrais appeler les autres États concernés qui possèdent des armes nucléaires à faire preuve eux aussi de transparence dans ce domaine.

Cependant la transparence ne s'applique pas seulement à ceux qui possèdent des armes nucléaires. Elle s'applique aussi aux autres. La conclusion de garanties additionnelles avec l'AIEA est une autre forme importante de transparence. Nous exhortons tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié de protocoles additionnels aux accords de garantie avec l'AIEA à le faire sans délai.

La transparence dans le domaine des armements est l'un des points prétendument non contestés de l'ordre du jour de cette conférence. Nous ne voyons donc aucune raison d'entraver le traitement de cette question à la Conférence du désarmement. J'espère que ce que je viens de

(M. Sanders, Pays-Bas)

dire sur cette question démontre que nous sommes prêts à en discuter avec d'autres au sein de cette conférence. Tout de suite si vous le souhaitez.

En dehors du cadre de la Conférence du désarmement, il y a deux autres questions sur lesquelles mon pays souhaite que l'on progresse car elles concernent des événements assez récents ayant un impact sensible sur notre sécurité.

La première concerne les restes explosifs de guerre, traités dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Cette question ne relève pas de la Conférence du désarmement car elle ne concerne pas la limitation des armements au sens strict. Elle relève plutôt du droit international humanitaire. Alors que la situation était l'année dernière relativement sombre dans le cadre d'autres négociations multilatérales, cette question est apparue comme l'une des plus porteuses d'espoir de progrès réels, comme une hirondelle dans un paysage d'hiver. Lors de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques tenue l'année dernière sous la direction compétente de l'Ambassadeur Les Luck, j'ai été désigné pour servir de coordonnateur sur cette question sous la présidence de l'Ambassadeur Rakesh Sood (Inde). Nous sommes déterminés à faire avancer ce processus aussi efficacement que nous le pourrons. Les souffrances humaines doivent être empêchées autant que possible. Les sociétés civiles y sont très attentives et nous nous devons de répondre à leurs attentes.

Deuxièmement, la prolifération des missiles balistiques et des technologies missilières menace gravement notre sécurité parce qu'elle est directement liée aux armes de destruction massive. Les Pays-Bas soutiennent activement les efforts visant à conclure un code de conduite international politiquement contraignant contre la prolifération balistique. Nous espérons que ce code sera finalisé et adopté rapidement, voire même en 2002. Cela constituerait un succès important. Une réunion s'est tenue il y a quelques semaines à Paris pour discuter de la question. Cette réunion a été suivie par plus de 80 États, ce qui montre clairement qu'il est urgent de traiter le problème de la prolifération balistique.

Cette conférence est maintenant dans l'impasse depuis à peu près six ans, à une petite exception près en 1998 où des travaux de fond ont été menés pendant deux semaines. Depuis un certain nombre d'années, nous rejetons collectivement les occasions de traiter les questions cruciales. Combien de temps pourrions-nous accepter cette situation alors que tant de sujets importants doivent être traités tout de suite? La proposition de l'Ambassadeur Amorim n'est peut-être pas entièrement satisfaisante, mais c'est la meilleure qui nous ait été présentée. Comme je l'ai déjà dit, elle reflète probablement au mieux les intérêts de tous les États membres de cette conférence sans porter fondamentalement atteinte à une quelconque position nationale.

Ma délégation est donc prête à entamer un travail de fond tout de suite.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): je remercie le représentant des Pays-Bas pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

M. JOHANSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous

(M. Johansen, Norvège)

féliciter pour votre accession à cette importante fonction. Ma délégation est impatiente de travailler avec vous.

Je prends la parole à l'occasion du troisième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La Norvège attache une grande importance à cette convention, négociée à Oslo il y a environ quatre ans et signée ensuite à Ottawa. Le délai très court entre la cérémonie de signature et l'entrée en vigueur de la Convention montre que la communauté internationale a clairement vu la nécessité d'une interdiction totale des mines antipersonnel.

Au cours de ces trois dernières années, l'intérêt de la Convention a été démontré. On a assisté à une réduction sensible de l'utilisation des mines antipersonnel et à une chute spectaculaire de leur production. Le commerce et les transferts de mines antipersonnel ont presque totalement cessé. La destruction des stocks progresse rapidement. Les fonds alloués aux actions humanitaires relatives aux mines ont augmenté, notamment pour l'aide aux victimes; en outre, et c'est là le plus important, on constate une diminution notable du nombre de nouvelles victimes.

Cela démontre clairement que la Convention sur l'interdiction des mines est en train de devenir une norme internationale dont la portée dépasse le cadre des États qui y sont parties.

Par conséquent, de plus en plus d'États comprennent l'intérêt de la Convention. On compte aujourd'hui 122 États parties à la Convention. Nous nous attendons à ce que le nombre d'États parties à la Convention dépasse les 130 lors de la Quatrième Assemblée des États parties en septembre de cette année. À la session de l'Assemblée générale des Nations Unies de l'année dernière, la liste des auteurs de la résolution soutenant la Convention comptait 122 pays, chiffre jamais atteint auparavant pour une résolution présentée à la Première Commission.

En outre, le processus d'Ottawa représente un partenariat unique entre les pays affectés par les mines et les autres pays, entre le Nord et le Sud et entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Le processus, fondé sur la coopération et le multilatéralisme, continue dans un esprit constructif. À cet égard, nous avons remarqué que plusieurs membres de la Conférence l'ont cité comme exemple de processus multilatéral réussi.

Bien que des progrès considérables aient été faits depuis l'entrée en vigueur de la Convention, il reste des défis à relever. On continue à employer des mines antipersonnel dans de trop nombreux conflits. Les sociétés qui sortent de situations de guerre ou de violence continueront à être affectées par le fléau des mines. Dans les mois et les années à venir, les nouvelles victimes se compteront par milliers.

Les mines sont souvent posées dans les sols les plus fertiles. Les mines antipersonnel entraînent des situations d'urgence humanitaire, mais elles menacent également la reconstruction et le développement. Aujourd'hui l'attention internationale est fortement braquée sur le problème des mines en Afghanistan. Nous ne devons cependant pas oublier que d'autres pays

(M. Johansen, Norvège)

dévastés par la guerre ont également besoin de soutien international dans leur action contre ce fléau.

La Norvège entend répondre à ces besoins. Nous avons l'intention dans ce but de respecter notre engagement d'allouer 120 millions de dollars des États-Unis à l'action contre les mines sur une période de cinq ans. Nous exhortons d'autres pays donateurs à continuer, voire à augmenter, leur financement de l'action humanitaire face à ce problème.

La nécessité de la Convention interdisant les mines apparaît clairement. Ces dernières années, différentes mesures ont été prises pour améliorer son fonctionnement. L'établissement d'un comité de coordination et, plus récemment, d'un groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention au sein du Centre international de déminage humanitaire de Genève fait ressortir notre volonté collective de continuer à promouvoir la Convention et ses objectifs.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Lint.

M. LINT (Belgique): Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la fonction de Président de la Conférence du désarmement. Sachez que vous pouvez compter sur la totale coopération de ma délégation dans vos fonctions. C'est aussi toujours pour moi un plaisir de voir parmi nous M. Petrovsky et M. Dhanapala.

Comme l'ont dit mes collègues hollandais et norvégien, la date du 1^{er} mars revêt une importance particulière pour la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel étant donné qu'elle marque le troisième anniversaire de son entrée en vigueur en 1999.

Je voudrais aujourd'hui concentrer mon intervention sur l'universalité de la Convention et la participation des États membres de la Conférence du désarmement à cette convention.

Depuis ma dernière intervention à la Conférence peu avant la Troisième Assemblée des États parties à Managua en septembre 2001, deux États membres de la Conférence du désarmement ont ratifié la Convention ou y ont accédé, à savoir l'Algérie et le Nigéria, que je tiens ici à féliciter. Trente-sept États membres de la Conférence du désarmement sont maintenant États parties à la Convention, cinq membres l'ont signée mais pas encore ratifiée. Vingt-quatre membres n'ont pas encore accédé à la Convention.

Je note toutefois des signes encourageants en ce qui concerne l'universalisation. Lors de la semaine intersessionnelle de janvier 2002 à Genève, les représentants du Cameroun et de la République démocratique du Congo ont indiqué que toutes les mesures avaient été prises pour une ratification ou une accession prochaine. Dans le cadre de la Première Commission de l'Assemblée générale, en octobre 2001, la République fédérale de Yougoslavie, en coparrainant la résolution sur les mines antipersonnel, a envoyé un signal clair qu'elle envisageait d'accéder bientôt à la Convention. Je considère également comme très encourageants les votes positifs de cette résolution par des pays signataires comme l'Éthiopie, l'Indonésie, la Mongolie, la Pologne

(M. Lint, Belgique)

et l'Ukraine et par des pays qui n'ont pas encore accédé à la Convention comme le Bélarus, la Finlande, Sri Lanka et la Turquie.

À ce jour, 122 États sont parties à la Convention et 142 États l'ont soit signée ou ratifiée ou y ont accédé. Il est clair qu'une norme internationale existe désormais, à savoir l'interdiction totale de la production, du stockage, de l'utilisation et du transfert des mines antipersonnel. Depuis l'entrée en vigueur du traité, le commerce des mines antipersonnel a virtuellement cessé et la production a sensiblement diminué, mais on compte encore 14 producteurs dans le monde, ce qui toutefois représente 41 producteurs de moins qu'au 1^{er} mars 1999.

L'universalité de la Convention et sa mise en œuvre intégrale constituent nos objectifs fondamentaux. Dans ce contexte, j'encourage les 51 États qui n'ont pas signé la Convention d'y accéder dès que possible et j'appelle tous les États à cesser d'utiliser ou de produire des mines antipersonnel, vu leurs retombées désastreuses du point de vue humanitaire et du développement.

M. WESTDAL (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur Le Président, je commencerai par vous féliciter pour votre accession à la présidence. Nous sommes très heureux de vous voir occuper ces fonctions et vous aiderons de notre mieux. Je salue également le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala. Son engagement constant nous aide à persévérer dans nos efforts et à continuer d'espérer. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer, au nom du Canada, nos sentiments de respect et de gratitude à l'égard du Secrétaire général, M. Petrovsky, et de lui adresser nos vœux les plus sincères pour son avenir. Il peut à juste titre être fier d'avoir mené une carrière brillante et réussie au cours de laquelle il a fait preuve de ses qualités de chef.

Comme certains l'ont déjà fait observer, ce sera demain 1^{er} mars le troisième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Je me félicite de ce cadre vital pour la collaboration internationale contre le fléau des mines antipersonnel.

Le succès de la Convention au cours de ses trois premières années est encourageant. En tout, 142 pays l'ont signé ou y ont adhéré. Sur ces 142 pays, 122 l'ont ratifiée et d'autres se préparent à le faire. Pour deux de nos membres, le Chili et le Nigéria, la Convention d'Ottawa entre en vigueur demain, comme un cadeau pour l'anniversaire de cet instrument. Qu'ils soient les bienvenus.

La Convention et son nombre croissant de ratifications ont changé le cours des choses. Ainsi qu'il est dit dans le Landmine Monitor, le rapport officiel de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, on a constaté une chute spectaculaire du nombre d'États producteurs, et plus généralement de la production de mines antipersonnel, une baisse importante de l'utilisation de ces armes et un arrêt presque total du commerce international de ces engins.

Ce Landmine Monitor précise également que plus de 27 millions de mines ont été détruites dans plus de 50 pays, que grâce aux efforts concertés faits par la communauté internationale pour déminer, les populations touchées par ce fléau dans chaque région du monde se libèrent de leurs craintes. Les terres sont à nouveau sûres pour jouer, cultiver et reconstruire. Bien que des

(M. Westdal, Canada)

individus soient encore blessés ou tués par les mines antipersonnel, le nombre de victimes baisse énormément dans certains des pays les plus touchés par ce fléau. Au Cambodge, par exemple, le nombre des nouvelles victimes des mines antipersonnel avait baissé des deux tiers entre 1996 et 1999 et de 20 % supplémentaires en 2000. On constate une situation comparable dans des États comme la Bosnie ou le Mozambique. Nous faisons réellement des progrès pour renforcer et améliorer l'aide aux victimes, une tâche d'une ampleur impressionnante, car la plupart des victimes vivent dans certains des pays les plus pauvres du monde.

Ces succès sont les résultats de l'engagement actif que la Convention a suscité dans des États à travers le monde et dans un grand nombre d'organisations non gouvernementales. Développés ou non, affectés par les mines ou non, tous les pays travaillent ensemble, avec la société civile, dans un esprit de respect mutuel. Le Canada a versé environ 78 millions de dollars pour le déminage, l'aide aux victimes, la sensibilisation au problème des mines et d'autres initiatives dans plus de 25 pays dans chaque région du monde affectée par les mines. De nombreux autres pays, y compris de nombreux membres de la Conférence du désarmement, ont beaucoup contribué à cette campagne.

Pourtant, un triomphalisme excessif serait malvenu car notre campagne visant à débarrasser le monde des mines terrestres est loin d'être terminée. La moitié des pays du monde sont infestés de mines. Selon Handicap International, il y a eu en 2000 des victimes de mines antipersonnel et de munitions non explosées dans 77 pays. Pour ne prendre qu'un seul exemple de domaine où il est urgent d'entreprendre des travaux de recherche, on constate que les coûts d'enlèvement des mines, qui dépassent bien évidemment les coûts de production, ont peu baissé, voire pas du tout. En un mot, sans engagement permanent, nous ne remporterons pas la bataille contre les mines.

Heureusement, notre engagement commun paraît ferme. Les réunions intersessions tenues fin janvier ici à Genève ont rassemblé environ 300 représentants des États parties ainsi que d'États non encore parties à la Convention, auxquels il faut ajouter plus de 150 représentants d'organisations internationales et non gouvernementales. Ils ont travaillé tous ensemble pour améliorer l'aide aux victimes, le déminage, la sensibilisation des civils, la réduction des stocks ainsi que les activités générales relevant de la Convention. Ce travail continuera lors des prochaines réunions intersessions qui se dérouleront en mai et lors de la Quatrième Assemblée des États parties ici en septembre. D'ici là, nous sommes sûrs que le nombre des États parties à la Convention aura encore augmenté.

La Convention d'Ottawa a montré l'intérêt d'une diplomatie multilatérale fondée sur le pragmatisme. Elle a sauvé des vies, soulagé ou évité des souffrances, inspiré de l'espoir et suscité des progrès dans le monde entier. C'est déjà bien pour un bilan de trois ans. Nous lui souhaitons un bon anniversaire, l'universalité, une mise en œuvre complète, et de nombreux succès.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Canada pour son intervention et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. SUGONDHABHIROM (Thaïlande) (traduit de l'anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser à la Conférence. Puisque c'est la première fois que la Thaïlande prend la parole au cours de votre mandat, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ces hautes fonctions et pour vous exprimer notre satisfaction pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux de la Conférence.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, pour tout ce qu'il a fait pour nous et pour lui adresser nos meilleurs vœux.

Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est pour m'associer au Canada, à la Norvège et aux autres orateurs qui m'ont précédé en rappelant l'importance de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, appelée également Convention d'Ottawa, à l'occasion du troisième anniversaire de son entrée en vigueur. Depuis 1999, les États parties à la Convention et d'autres partenaires du processus d'Ottawa sont parvenus à créer une norme internationale contre l'utilisation des mines terrestres antipersonnel. La Convention d'Ottawa a fourni un cadre juridique dans lequel nous pouvons travailler ensemble dans les domaines de l'aide aux victimes, du déminage, de la destruction des stocks, de la technologie de déminage, de la sensibilisation et de l'assistance humanitaire, financière et technique aux pays en développement touchés par le fléau. Le processus d'Ottawa a créé une communauté forte rassemblant les États et les organisations de la société civile désireux de coopérer pour une bonne cause. Mon pays est fier de faire partie de cette communauté.

En tant qu'État partie à la Convention, la Thaïlande reste fermement résolue à poursuivre les objectifs du processus d'Ottawa et à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. À cet égard, nous voudrions exhorter les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention d'Ottawa à envisager de le faire et à prendre part à ce noble effort pour débarrasser notre monde des mines antipersonnel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Thaïlande pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Une délégation désire-t-elle prendre la parole?

Mes chers collègues, comme vous le savez, M. Vladimir Petrovsky, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, achève aujourd'hui son mandat et part à la retraite. Au cours des neuf années de son mandat, M. Petrovsky a eu des liens étroits avec la Conférence du désarmement en sa qualité de Secrétaire général de cette instance et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU. Il a exercé ses fonctions avec persévérance et autorité. La Conférence du désarmement a tiré le plus grand des profits de l'expérience qu'il a acquise au cours de sa longue carrière, comme éminent diplomate de son pays, puis comme fonctionnaire de haut rang des Nations Unies, ainsi que de sa grande connaissance des questions complexes de limitation des armements et de désarmement. Les efforts persistants qu'il a faits pour renforcer le rôle de la Conférence, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale ainsi que pour l'encourager à relever les nouveaux défis avec détermination et une imagination à la mesure de ces derniers forcent le respect de tous. Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, je tiens à souhaiter à M. Petrovsky et à sa famille beaucoup de succès et de bonheur pour l'avenir.

(Le Président)

J'ai l'honneur de donner la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Vladimir Petrovsky.

M. PETROVSKY (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude pour toutes les aimables paroles que vous m'avez adressées, vous et les autres membres de la Conférence. Je suis frappé par le caractère hautement symbolique du fait que la séance plénière de la Conférence du désarmement et la célébration du troisième anniversaire de la Convention d'Ottawa, l'un des documents le plus importants produits en 2001, coïncident avec mon dernier jour de service aux Nations Unies. Au cours des 45 années que j'ai passées dans la diplomatie, j'ai consacré le plus clair de mon temps aux efforts de limitation des armements et de désarmement, non seulement en parole, mais également – et c'est le plus important – en pratique.

Comme cela a déjà été dit, j'ai pendant neuf ans été Secrétaire général de la Conférence du désarmement à la création de laquelle j'avais participé en tant que représentant soviétique à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. J'ai toujours considéré que la participation à des négociations multilatérales, spécialement dans le domaine du désarmement, était une tâche stimulante pour les personnes engagées dans la diplomatie multilatérale. Aujourd'hui, alors que nous assistons à l'émergence d'une nouvelle société mondialisée, nous pouvons, davantage encore qu'avant, contribuer à la création d'un monde plus sûr.

Les négociations multilatérales, qui ont débuté ici à Genève il y a 70 ans, ont démontré que le multilatéralisme, lorsqu'il est pris en charge de manière très professionnelle et est fondé sur une volonté politique, peut apporter des résultats concrets. C'est par le processus de négociations multilatérales que la Conférence du désarmement et ses prédécesseurs ont forgé les réglementations et les régimes les plus importants en matière d'armements et de désarmement.

Je suis fier de ce que, durant mon mandat, la Conférence du désarmement soit parvenue à finaliser la Convention sur les armes chimiques et ait commencé en 1994 à négocier un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, qu'elle a conclu rapidement en 1996. La conclusion réussie du Traité d'interdiction des essais nucléaires en 1996 après plus de 30 ans d'études, de délibérations, et finalement de négociations, a été un événement marquant. Le Traité a renforcé la sécurité dans le monde. Ses dispositions uniques et complexes de vérification sont à la fois exhaustives et efficaces. Dans un sens plus large, ce mécanisme est un exemple de moyen de dissuasion juridique vis-à-vis de ceux qui ne respectent pas les obligations que leur impose le Traité. Je suis convaincu que la dissuasion juridique sera dans l'avenir un des aspects les plus importants en matière de réglementation des armements et de désarmement.

Après les événements du 11 septembre, l'importance du Traité d'interdiction des essais nucléaires s'est encore accrue. Le nouvel environnement stratégique renforce la nécessité que les instances nationales et internationales prennent toutes les mesures possibles, dans le respect de la légalité et des valeurs humaines, pour assurer la sécurité des citoyens et des nations. De ce point de vue, le Traité est un pilier de la nouvelle architecture de sécurité mondiale. Il est fondé sur les partenariats et les coalitions devenus si nécessaires pour combattre le terrorisme et il les renforce.

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la
Conférence du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général de l'ONU)

Il comporte des règles et contient des dispositions claires concernant le respect des obligations, la mise en œuvre et la vérification. Il met aussi l'accent sur les principes de l'action préventive, la meilleure assurance de sécurité dont nous puissions disposer, maintenant et dans l'avenir.

La conclusion du TICE et de la Convention sur les armes chimiques a soulevé des espoirs sans précédent dans la communauté internationale. C'est pourquoi le ralentissement des travaux de la Conférence du désarmement ou, du point de vue de certains, l'impasse dans laquelle elle se trouve (mais elle a déjà eu à faire face à une telle situation dans le passé) a provoqué une vague d'inquiétude légitime dans le monde entier. Quel est le problème? Quelles sont les solutions possibles? Ces questions ont déjà été posées avant et le sont maintenant avec de plus en plus d'insistance.

On a posé un certain nombre de diagnostics à ce sujet. Le problème à mon avis n'est pas l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, son règlement intérieur ou son processus de prise de décision. Bien sûr, il y a toujours des possibilités d'amélioration dans tous ces domaines. Le problème est cependant beaucoup plus compliqué et peut être imputé à des divergences de vues fondamentales sur les priorités du désarmement après la guerre froide. Certains considèrent que ces priorités, relativement stables par le passé, évoluent maintenant en permanence. L'une des raisons de ce phénomène est l'apparition d'une nouvelle conception de la sécurité, tout particulièrement après les événements du 11 septembre.

Cela veut-il dire que rien ne se passe à la Conférence du désarmement? Je ne peux souscrire à une telle affirmation. Année après année, entre chaque session annuelle, l'ancien président et le futur président conduisent des consultations intensives afin d'établir un équilibre entre les différentes priorités. Autrement dit, ils s'attachent à préparer le terrain pour qu'un accord puisse être conclu sur ce qu'il est convenu d'appeler un «programme de travail». Ces dernières années, malgré les efforts sans relâche faits par les présidents successifs et les nombreuses propositions minutieusement rédigées présentées par eux-mêmes ou par des États ou groupes d'États, la Conférence n'est pas parvenue à un accord. Souvenez-vous qu'en 2000, ces efforts ont débouché sur la proposition que l'Ambassadeur Amorim du Brésil a présentée au cours de sa présidence et qui a été unanimement considérée comme une base pouvant servir à de plus amples consultations sur le programme de travail de la Conférence.

En outre, au début de l'année dernière, on a assisté à une nouvelle avancée. Pour la première fois dans l'histoire de la Conférence du désarmement et de ses prédécesseurs, on ne s'est pas opposé à la création d'un organe subsidiaire – un comité spécial – chargé de traiter la question du désarmement nucléaire et de procéder à des échanges de vues et d'informations sur les mesures pratiques à prendre pour faire des efforts progressifs et systématiques en vue d'atteindre cet objectif.

Malgré cela, on n'arrive pas à régler le principal problème auquel se heurte la Conférence, qui est de savoir comment entamer des travaux de fond sur une série de questions que les États membres jugent prioritaires.

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la
Conférence du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général de l'ONU)

À mon avis, les controverses sur les questions en suspens nous rappellent hélas la mentalité de la guerre froide, à l'époque où tous les problèmes étaient étroitement liés et où la règle de base des négociations était celle du tout ou rien. Dans la nouvelle situation politique, qui exige la reconnaissance de la nécessité de résoudre les questions internationales au moyen d'efforts multilatéraux, il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche, équilibrée et portant sur toutes les questions prioritaires.

Je suis également convaincu qu'il faudrait appliquer une nouvelle tactique pour traiter de ces questions. Il est important d'éviter les situations où l'on subordonne des progrès dans un domaine à des progrès dans un autre. Les reliques de la mentalité de la guerre froide et la tactique des couplages entre les sujets devraient être remplacées par un parallélisme constructif touchant toutes les priorités en matière de désarmement. L'avantage potentiel de cette démarche est que des progrès dans un domaine peuvent stimuler des progrès dans un autre. À un moment donné, il peut s'avérer possible de déterminer si les négociations sur telle ou telle question peuvent déboucher sur l'adoption d'un instrument juridique international. N'oublions pas que l'étape ultime des négociations est l'élaboration de traités. Tous les membres de la Conférence doivent faire montre d'un esprit de compromis et de coopération qui permettrait de prendre en considération les inquiétudes de tous.

Le fait que la Conférence inclut aujourd'hui tous les pays qui occupent une place importante sur le plan militaire est extrêmement important. La Conférence offre aussi de vastes possibilités, non seulement pour la tenue de pourparlers multilatéraux, mais également pour la tenue de pourparlers bilatéraux et de discussions entre les plus grands experts en matière de désarmement représentant des États membres ou des observateurs.

Ce n'est donc pas à cause du manque de mécanismes qu'il nous reste encore tant de chemin à faire sur la voie du désarmement. Ce qui nous manque, c'est la volonté d'utiliser ces mécanismes. Pour parler de manière imagée, on peut dire que la communauté internationale dispose, ici, à Genève, d'une carte routière des activités touchant le désarmement, avec son propre code de la route et ses conducteurs très expérimentés, des experts de haut vol qui n'ont pas besoin qu'on leur dise quand ou comment changer de vitesse. Pour avancer, nous avons besoin de dirigeants politiques capables de dégager les routes pour que les mouvements soient possibles, en parallèle et dans toutes les directions vers la réglementation des armes et le désarmement.

Je suis convaincu que si l'on veut mobiliser la volonté politique nécessaire, il faut que la Conférence du désarmement s'ouvre davantage à la société civile qui joue un rôle actif sur toutes les questions de désarmement. Il nous faut donner à la société civile plus de possibilités de participer de manière active et responsable à nos travaux. Bien sûr, le règlement intérieur de la Conférence n'est pas très favorable à cet égard, mais une solution devrait être activement recherchée.

Dans ce contexte, je ne peux que saluer la collaboration active de l'UNIDIR sous la conduite compétente de sa Directrice, M^{me} Patricia Lewis, avec la Conférence du désarmement,

(M. Petrovsky, Secrétaire général de la
Conférence du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général de l'ONU)

tout comme je me félicite de l'appui politique que l'UNIDIR suscite au sein de la société civile pour tous les types de mesures de désarmement.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance envers mes collègues ici présents. J'ai immensément apprécié votre chaleur et votre hospitalité et j'ai beaucoup appris de votre expérience. J'apprécie vivement les liens d'amitié que j'ai noués dans l'exercice de mes fonctions et dans toute ma carrière diplomatique. Je suis également très heureux de la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, avec qui j'ai travaillé à différents moments clés du processus de négociation sur le désarmement. Là aussi, je tiens à souligner la valeur que j'accorde à l'énergie et à l'engagement extraordinaires de mon adjoint, M. Román-Morey et de mes collègues du secrétariat, M. Jerzy Zaleski et M. Vladimir Bogomolov, qui sont des professionnels au meilleur sens du terme. De plus, l'assistance technique que nous fournissent les agents des services généraux représente une contribution énorme à la création d'une ambiance favorable pour le travail de la Conférence.

En conclusion, j'aimerais exprimer ma profonde conviction que nous tous qui avons foi en la coopération multilatérale, les institutions internationales, les normes mondiales et un cadre juridique, nous tous qui croyons au pouvoir d'un intérêt personnel bien compris, nous serons en mesure de mobiliser la volonté politique requise pour tirer parti de nos mécanismes et des compétences élevées qu'ils recèlent. Plus tôt nous y parviendrons, mieux ce sera.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est de l'action, de l'action et encore de l'action.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skotnikov, intervenant au nom du Groupe de l'Europe orientale.

M. SKOTNIKOV (Groupe de l'Europe orientale) (traduit du russe): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et vous assurer de notre soutien. Nous sommes aujourd'hui très heureux d'avoir parmi nous M. Dhanapala et nous sommes particulièrement heureux de la présence de M. Petrovsky. J'ai demandé la parole au nom du Groupe de l'Europe orientale afin de remercier M. Vladimir Petrovsky pour la coopération fructueuse que nous avons eue avec lui au cours de ses nombreuses années de service au poste de Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et de Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Diplomate de carrière, M. Petrovsky a consacré 45 ans de sa vie à la profession qu'il avait choisie, dont 9 au sommet de la hiérarchie à l'Office des Nations Unies à Genève. Sous sa responsabilité directe et grâce à sa participation active, le travail de l'Office des Nations Unies à Genève a pris une nouvelle dimension et un nouvel élan.

M. Skotnikov (Groupe de l'Europe orientale)

M. Petrovsky est un éminent spécialiste des relations internationales et du désarmement. En sa qualité de Secrétaire général de la Conférence et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence, il a beaucoup contribué aux grands succès enregistrés par cette instance multilatérale unique de négociation. L'élaboration en 1996 d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est l'un de ces succès, succès que nous partageons tous. La participation personnelle de M. Petrovsky aux activités de la Conférence et son expérience de négociateur ont aidé à maintenir un dialogue dynamique et ont facilité la recherche de compromis pour résoudre les problèmes les plus ardues auxquels notre instance a dû faire face.

Je note que M. Petrovsky associe avec bonheur une activité professionnelle avec un travail de recherche scientifique. En tant que professeur, M. Petrovsky est membre à part entière de l'Académie russe des sciences naturelles et de l'Académie militaire et est membre du Conseil de direction de l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève. Il coopère en outre avec d'autres institutions scientifiques russes ou étrangères. Il est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages importants sur la diplomatie internationale et les relations internationales.

En ma qualité de représentant de la Fédération de Russie, je tiens à rappeler que M. Vladimir Petrovsky a travaillé près de 35 années au Ministère des affaires étrangères, d'abord de l'Union soviétique et ensuite de la Russie. Il a gravi toute une série d'échelons jusqu'à devenir Premier Vice-Ministre des affaires étrangères. Tous ceux qui ont travaillé avec lui à Moscou (j'ai eu ce privilège) gardent en mémoire l'énergie avec laquelle M. Petrovsky s'adonnait à un travail qui lui était si cher. Ses connaissances et son expérience ont toujours été vivement recherchées dans les milieux diplomatiques de mon pays.

Cher Vladimir Fedorovitch, permettez-moi de vous adresser tous mes vœux de santé, de bonheur et de succès dans vos nombreuses activités.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie qui s'exprimait également au nom du Groupe de l'Europe orientale pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de Cuba, l'Ambassadeur Mora Godoy, qui s'exprime au nom du Groupe des 21.

M. MORA GODOY (Cuba) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je m'exprime sous votre présidence, j'aimerais vous adresser toutes nos félicitations pour votre accession à cette fonction et vous assurer à nouveau de notre soutien et de notre coopération dans l'exercice de vos fonctions.

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole maintenant pour faire mes adieux à un ami très cher, un collègue remarquable et un éminent professeur, Vladimir Petrovsky. Je le dis à titre personnel, car c'est à New York au tout début de ma propre carrière diplomatique que je l'ai rencontré pour la première fois et que j'ai pu constamment profiter de son soutien, de son amitié et de ses conseils.

Au nom du Groupe des 21, que j'ai l'honneur de coordonner ce mois-ci, j'aimerais exprimer à M. Petrovsky notre reconnaissance et nos meilleurs vœux au moment où ses fonctions de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel

M. Mora Godoy (Cuba)

du Secrétaire général de l'ONU touchent à leur fin. Je puis l'assurer que nous, les pays membres de cette instance, avons tous tiré profit de la grande expérience et des connaissances en matière de désarmement et de limitation des armements que M. Petrovsky a acquises durant sa longue carrière diplomatique, d'abord comme représentant estimé de son pays, puis comme haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, qu'il a servie avec un professionnalisme, une loyauté et une impartialité qui peuvent servir d'exemple à tous les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève.

Il a toujours été disponible pour donner des conseils appropriés, prononcer des paroles de sagesse et fournir une assistance pratique de nature à renforcer le rôle de la Conférence, seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Ses activités quotidiennes en faveur de la paix et de la sécurité internationales et les réalisations de sa vie professionnelle font qu'il mérite notre plus profond respect et notre amitié. Au nom du Groupe des 21, je réitère à M. Petrovsky et à sa famille nos meilleurs vœux de succès et de bonheur.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de Cuba pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Luck, qui s'exprime au nom du Groupe occidental.

M. LUCK (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'en ai l'occasion, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ces fonctions importantes, à savoir la conduite de nos travaux. Je me félicite de la présence parmi nous de notre collègue et ami, M. Dhanapala, venu de New York. Je lui souhaite à nouveau une très cordiale bienvenue.

Monsieur le Président, j'aimerais m'associer aux autres délégations et exprimer la reconnaissance de toutes les délégations du Groupe occidental pour la contribution apportée à la Conférence par M. Petrovsky au cours de ces neuf dernières années.

Comme d'autres l'ont déjà dit, M. Petrovsky exerce les fonctions de Secrétaire général de la Conférence et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence depuis octobre 1993. Au cours de la même période, il a exercé d'importantes responsabilités supplémentaires de par sa position de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.

Nous avons hautement apprécié la compétence avec laquelle M. Petrovsky a constamment dirigé la Conférence et son secrétariat et soutenu les travaux des gouvernements à la Conférence ainsi que nos travaux relatifs aux négociations sur la limitation des armements et le désarmement ici à Genève. Il a été très actif et a pris de nombreuses initiatives pour stimuler les efforts de la communauté des gouvernements et d'autres acteurs tels que les organisations non gouvernementales ici à Genève et tenter ainsi de faire avancer nos travaux. Nous sommes très conscients qu'il a encouragé ce processus et lui a donné une impulsion très positive, qu'il a reconnu le rôle des femmes et insisté sur le rôle que certaines de nos collègues pourraient jouer dans le cadre de nos travaux.

(M. Luck, Australie)

La perspective qu'il a introduite dans notre travail reflète la richesse de son expérience diplomatique acquise bien sûr au service de son pays, mais également au sein de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Nous le remercions beaucoup pour son enthousiasme et ses idées constructives qui ont permis de stimuler les travaux de cette Conférence. Bien que beaucoup ait été fait sous sa direction, nous avons le sentiment qu'il partage un peu notre déception en regrettant qu'il n'ait pas été possible de faire plus ces dernières années.

Nous sommes tristes de voir partir M. Petrovsky et nous lui adressons, ainsi qu'à son épouse, tous nos vœux pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Australie pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de rendre hommage au distingué Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Vladimir Petrovsky. Je lui adresse nos sincères remerciements pour l'importante contribution qu'il a apportée et les efforts infatigables qu'il a faits, année après année, pour soutenir le processus de désarmement et de limitation des armements à l'échelle internationale dans le cadre des travaux de la Conférence. Il a, durant son mandat, remarquablement assumé ses responsabilités. Ma délégation et moi-même nous associons pleinement aux louanges adressées à M. Petrovsky par vous-même, Monsieur le Président, et par les représentants des différents groupes.

Au cours de son mandat, nombre de succès ont été enregistrés par la Conférence du désarmement, parmi lesquels l'élaboration de la Convention sur les armes chimiques et la négociation et la conclusion du TICE. Tous ces instruments sont en partie les fruits de la riche expérience diplomatique et des compétences remarquables de M. Petrovsky. Chaque fois que la Conférence du désarmement s'est heurtée à des difficultés et des échecs, M. Petrovsky a toujours travaillé dur et dans un esprit positif au côté de toutes les délégations pour faire en sorte que la Conférence se mette au travail aussi rapidement que possible.

La délégation chinoise a apprécié la coopération heureuse et fructueuse avec M. Petrovsky et le secrétariat de la Conférence du désarmement. Ce fut un grand plaisir, pour moi personnellement et pour ma délégation, de travailler avec M. Petrovsky. Au cours de mes deux mandats à Genève, j'ai eu beaucoup de chance de bénéficier de cette excellente collaboration avec M. Petrovsky et j'ai pu profiter de son assistance et de ses conseils. Il laissera derrière lui de nombreux et excellents souvenirs. En mon nom personnel et au nom de ma délégation, j'aimerais exprimer nos sincères regrets pour son départ. Enfin, j'adresse nos vœux les plus sincères à M. Petrovsky et à sa famille, vœux de santé, de bonheur et de succès pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la Chine pour sa déclaration. Une autre délégation veut-elle prendre la parole? Il semble que non. J'aimerais donner à présent la parole au Secrétaire général adjoint qui s'exprimera au nom du secrétariat de la Conférence.

M. ROMAN-MOREY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): Au nom du secrétariat de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, j'aimerais exprimer notre reconnaissance à M. Vladimir Petrovsky pour la manière exceptionnelle avec laquelle il a rempli ses fonctions de Secrétaire général de la Conférence ainsi que pour les conseils inestimables et l'assistance spécialisée dont il a si généreusement fait bénéficier le secrétariat de la Conférence.

Au cours de son mandat, M. Petrovsky nous a toujours fait profiter de sa remarquable expérience diplomatique et de ses vastes connaissances dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Sa vision créative de l'évolution de la situation en matière de sécurité internationale a permis au secrétariat d'offrir à la Conférence des services professionnels ainsi que des conseils judicieux et impartiaux. Il nous manquera en tant que chef doté d'un grand professionnalisme et en tant que collègue distingué. En mon nom propre, permettez-moi de souligner l'honneur que j'ai eu de participer avec lui aux efforts faits dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Il ne me reste plus qu'à adresser au Secrétaire général de la Conférence du désarmement nos vœux les meilleurs de bonheur, de santé et de succès dans sa nouvelle vie.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire général adjoint de la Conférence pour sa déclaration.

Mes chers collègues, comme je l'ai dit ce matin au début de notre session plénière, j'aimerais aborder maintenant la question de la désignation des coordonnateurs spéciaux, conformément à la décision publiée sous la cote CD/1667, que la Conférence a adoptée le 14 février 2002.

Je suis heureux de vous informer que des progrès importants ont été réalisés. Les consultations auxquelles j'ai procédé à cet égard ont conduit à répartir les responsabilités comme suit.

Pour la durée de la session 2002 de la Conférence, le Groupe occidental sera chargé de la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Le Groupe a désigné l'Ambassadeur Chung (République de Corée) comme coordonnateur spécial.

Le Groupe des 21 sera chargé de la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Le Groupe a désigné l'Ambassadeur Prasad Kariyawasam (Sri Lanka) comme coordonnateur spécial.

Le Groupe de l'Europe orientale sera chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Les consultations au sein du Groupe se poursuivent dans le but de désigner le coordonnateur spécial.

(Le Président)

Dans ces conditions, je propose que nous reportions la décision formelle à notre prochaine séance plénière.

Des consultations approfondies se poursuivent au sujet du programme de travail.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 7 mars 2002 à 10 heures. Puisque ce sera la veille de la Journée internationale de la femme, la Conférence, conformément à la tradition, recevra un message des diverses organisations non gouvernementales de femmes actives dans le domaine du désarmement.

La séance est levée à 11 h 45.
